

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 10550
Numéro SIREN : 811 508 282
Nom ou dénomination : 3 LOUPS

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2019 sous le numéro de dépôt 131169

Cabinet VIZZAVONA
Commissaire aux Comptes
Commissaire à la transformation

64 Boulevard Maurice Barrès

92200 Neuilly Sur Seine

"3 LOUPS"

Capital social : 5.000 Euros
Siège social : PARIS (75006)
Rue d'Assas n°78
R.C.S. PARIS 811 508 282

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
sur la transformation de la SARL 3 LOUPS, en Société par actions simplifiée

Ce rapport se compose de 2 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 3 LOUPS
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 7 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

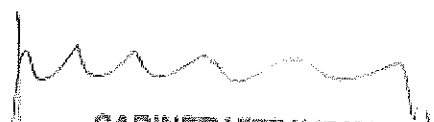
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés
- de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Neuilly Sur Seine, le 10 novembre 2019.


CABINET VIZZAVONA
64 Boulevard Maurice Barres
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01 47 22 01 04 – TEL : 06 03 06 17 47
Courriel : pvizze2@wanadoo.fr
SIRET 418 290 193 00030